

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 4

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CIRCULAIRE N° 151**RELATIONS POSTALES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE**

Diverses améliorations ont été apportées au régime des relations postales entre la France et la Suisse.

COURRIER

Depuis le 25 mai 1945, le poids limite des lettres échangées a été porté de 20 à 50 grammes. Elles peuvent être envoyées désormais en recommandé ou en exprès.

Par ailleurs, les restrictions en matière de relations postales ont été supprimées sur tout le territoire français.

TÉLÉGRAMMES

Depuis le 7 mai 1945, il est possible d'échanger des télégrammes entre la France et la Suisse.

Adresse : L'emploi d'adresses enregistrées n'est pas admis. Les télégrammes envoyés à des particuliers doivent comporter le nom patronymique et le prénom du destinataire. L'adresse des télégrammes destinés à des maisons de commerce ou à des établissements industriels doit comporter la raison sociale complète de ces établissements.

Texte : Les télégrammes doivent être rédigés en langage clair **français** ou **anglais**. La signature est obligatoire et doit comporter le nom patronymique de l'expéditeur.

Visa : Le visa du maire ou du commissaire de police **est obligatoire avant le dépôt du télégramme**, sauf pour les expéditeurs français ou alliés. Ces derniers doivent seulement justifier de leur identité.

Objet : L'objet des télégrammes est libre, alors que dans le régime intérieur français il est limité aux affaires d'ordre économique et aux événements familiaux.

Prix : Les télégrammes envoyés de France en Suisse peuvent être soumis au régime E. L. T. (1/2 tarif, minimum de 25 mots) ou au régime E. N. T. (plein tarif, sans minimum). Le prix du mot est fixé à 2,96 francs.

CIRCULAIRE N° 152**REPRÉSENTATIONS EN FRANCE DE MAISONS SUISSES**

Nous signalons à nos Membres résidant en Suisse que notre Service de l'Organisation Commerciale a constitué un grand nombre de dossiers de maisons et de personnes résidant en France, demandant à représenter des maisons suisses.

Les circonstances actuelles nous semblent favorables à une reprise de contact avec le marché français. Nous engageons donc vivement ceux de nos Membres qui désirent organiser ou réorganiser leur service de ventes en France, à s'adresser à notre Bureau de Bâle, 8, place de la Gare Centrale (tél. 4. 76.00) qui leur donnera, sur demande, tous renseignements utiles au sujet du fonctionnement de notre Service de l'Organisation Commerciale.

POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le Directeur général :
G. de PURY.

Le Chef des Services d'Information :
J.-P. GRENIER.

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES**FRANCE****CONFÉRENCE SUR LES RELATIONS FRANCO-SUISSES**

M. Paul de Perregaux, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, a prononcé une conférence sur les relations franco-suisse à Marseille le 17 avril, à Lyon le 19 avril, à Lille le 24 avril, à Besançon le 12 juin 1945. Très documenté, cet exposé a vivement intéressé ses auditeurs qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements au conférencier.

CHARBON

Les disponibilités mensuelles sont actuellement de 2 millions de tonnes, y compris les importations alliées, contre plus de 5 millions en 1938. Cette quantité est insuffisante, car les besoins qui conditionnent les seuls besoins vitaux de la France (transports, gaz, électricité, industries alimentaires, entretien général) dépassent 1.800.000 tonnes par mois.

AVIATION

Le réseau des lignes aériennes françaises, actuellement en exploitation, compte 30 lignes dont 22 pour les colonies et 8 pour la Métropole. Ces dernières, qui comprennent notamment les parcours : Paris-Toulouse, Paris-Lyon, Marseille-Paris-Lille, Paris-Bordeaux, bénéficient d'un service quotidien, sauf le dimanche.

PAPIER

La production de papier est en augmentation : de 10.000 tonnes par mois à fin 1944, elle est passée à 15.000 tonnes en février 1945.

PORTS

A la suite de la reddition des dernières poches allemandes en France, les ports de La Rochelle, Saint-Nazaire, Lorient et Dunkerque ont été libérés. Lorient et La Rochelle sont intacts; Bordeaux, délivré récemment, ne recevra pas de bateaux avant quatre mois.

SUISSE

CONFÉRENCES

M. Paul de Perregaux, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, a prononcé le 24 mai dernier à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds, devant un nombreux auditoire, une conférence sur les relations franco-suisse qui a eu un très gros succès.

De son côté, M. Jacques Boitel, Secrétaire technique de la Compagnie, a prononcé un exposé sur « La France, notre principal client et fournisseur de demain », à Saint-Gall (2 mai), Zurich (4 mai), Bâle (7 mai), Berne (8 mai), Bienne (9 mai), Genève (11 mai) et Lausanne (14 mai 1945).

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE POUR LA SUISSE

La Chambre de Commerce Française pour la Suisse a tenu le 14 juin à Genève son Assemblée Générale en présence de M. Hoppenot, Ambassadeur de France en Suisse. La Chambre de Commerce Suisse en France était représentée à cette manifestation par son Président, M. Paul de Perregaux, et son Directeur général, M. Gérard de Pury.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Comparativement au quatrième trimestre de 1944, les importations des trois premiers mois de 1945 ont subi

une réduction de 79 millions de francs suisses et se chiffrent à 99 millions de francs suisses. Les exportations effectuées pendant le même laps de temps s'élèvent à 199,8 millions de francs suisses, chiffre sensiblement inférieur à celui de la période comparative de 1944. Cependant, les importations ayant fléchi en valeur plus fortement que les exportations, la balance commerciale pour les trois premiers mois de l'année courante marque un solde actif de l'ordre de 100,8 millions de francs suisses.

VINS

En 1944, la production de vin a été satisfaisante; la récolte a atteint le chiffre de 1.100.000 hectolitres.

PRIX

Les importations effectuées pendant le premier trimestre de 1945 accusent un renchérissement de 126 p. 100 par rapport aux prix moyens de 1938. Ce sont les denrées alimentaires qui enregistrent la hausse la plus marquée (+ 220 p. 100), tandis que les matières premières (+ 174 p. 100) et les produits fabriqués (+ 57,4 p. 100) ont moins fortement augmenté. La moyenne du renchérissement des exportations est légèrement plus faible (+ 77,5 p. 100).

FRANCE - SUISSE

FOIRE DE BALE

Dans le cadre de la 29^e Foire de Bâle, une journée franco-suisse, organisée par la Chambre de Commerce Française pour la Suisse, a eu lieu le 21 avril 1945. Cette manifestation eut un succès considérable, dû à la présence de M. Hoppenot, le nouvel Ambassadeur de France en Suisse, de M. Xavier de Gaulle, Consul général de France à Genève, des Préfets du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, des Maires de Mulhouse, Colmar, Belfort, des Présidents des Chambres de Commerce de Mulhouse, Colmar et Strasbourg et d'un grand nombre de personnalités suisses et françaises. La Chambre de Commerce Suisse en France était représentée par M. Stamm-Nion, Vice-Président de notre Compagnie.

CHANGES

Contrairement à certaines informations publiées récemment, le cours du franc suisse en France et du franc français en Suisse n'a pas subi de modification. Il est le suivant :

	Achat	Vente
100 fr. français..	8,71 fr. s.	8,65 fr. s.
1 fr. suisse ..	11,48 fr. fr.	11,56 fr. fr.

Le service des paiements entre la France et la Suisse s'effectue exclusivement par l'intermédiaire de la Banque de France à Paris et de la Banque Nationale Suisse à Zurich.

Toutefois les Banques suisses effectuent les opérations de change au taux uniforme de 8,68 fr. suisses pour 100 fr. français.

Industriel suisse cherche pour Paris Secrétaire-Sténographe. Poste de confiance à pourvoir dès août ou septembre prochain. Adresser curriculum vitae, références et photographie à CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE, 16, avenue de l'Opéra, Paris-1^{er}, qui transmettra.

ZONES FRANCHES

Des démarches sont en cours pour que la commission permanente franco-suisse des zones franches reprenne sans tarder son activité en attendant que le régime contractuel puisse de nouveau fonctionner sans entraves.

MOTEURS
AGRICILES ET INDUSTRIELS

ESSENCE
DIESEL

GROUPES MOTO-POMPES
GROUPES ÉLECTROGÈNES

"BERNARD-MOTEURS"

BOITE POSTALE
SURESNES-SEINE
FRANCE